

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARREST DU 18 JUILLET 2024

Le dix-huit juillet deux mille vingt-quatre, 18 heures 00, les membres du conseil municipal d'ARREST se sont réunis en mairie, suite à la convocation de M. le Maire Armel BOUCHARD, président de séance, en date du 12 juillet 2024.

Etaient présents : Armel BOUCHARD, Davy PACQUES, Christophe BOULET, Bénédicte FOUQUEMBERG, Amandine FORESTIER, Gaylord DEBURE, Serge FLET, Sylvain OSERET, Hélène HENOCQUE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Julien CAILLET (à Armel BOUCHARD).

Absent(s) : Delphine MERCIER, Delphine PROBOLA, Aurore BARETTE.

A été nommé(e) secrétaire : Gaylord DEBURE.

Adoption du procès-verbal du 18/04/2024 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DCM2024/018 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation du rapport ci-annexé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023,

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

INTRUSIONS D'EAUX PARASITES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

VEOLIA a contrôlé l'ensemble des boîtes de branchements d'assainissement suite à l'augmentation des volumes d'eau rejetés vers la station de Saint-Valery-sur-Somme depuis la fin d'année. Trois branchements fortement dégradés et laissant pénétrer des eaux claires (pluie, sources, nappes) sont à remplacer dans leur intégralité : ces travaux pris en charge par VEOLIA auront lieu à compter du 23 juillet prochain. Quatre autres branchements seront à réparer par les propriétaires : ils devront être rejoints pour éviter les infiltrations d'eaux claires provenant de leurs propriétés.

PROJET D'ACHAT D'UN BROYEUR

M. le Maire fait part au conseil municipal du projet d'acquisition d'un broyeur d'herbe : deux devis ont été obtenus (5 540 € HT et 7 200 € HT). Il passe la parole à M. Alexandre MERCIER, employé communal, qui explique aux conseillers l'intérêt d'une telle machine, servant à entretenir aussi bien les chemins que les talus jusqu'à 1.80 mètre de haut. Jusqu'à présent, la commune se faisait prêter ce matériel par une commune voisine. Ce broyeur permettrait également de soulager l'épareuse qui commence à prendre de l'âge. A cette occasion, M. le Maire donne le prix que demandent les entreprises spécialisées pour ce genre d'entretien (90 € TTC/heure).

Vu le prix élevé de cet achat, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG pense qu'il serait tout d'abord intéressant de faire l'inventaire du matériel communal, et de faire le point sur son état et sa durée de vie prévisionnelle. Mme Amandine FORESTIER qui approuve cette idée précise que si ce type de matériel est toujours très onéreux, les réparations le sont tout autant ; la commune réalise bien souvent des économies quand ces réparations peuvent être réalisées par Alexandre MERCIER, après achat des pièces nécessaires. L'idée de la louer cette machine est également émise.

M. le Maire propose donc que cet inventaire soit préparé par les agents et que ce matériel soit présenté prochainement aux conseillers municipaux. Une démonstration de broyeur d'herbe pourrait également être demandée aux sociétés revendeuses.

TRAVAUX SUR L'EGLISE

M. le Maire explique que M. GLORIEUX a dû revoir le montant de sa prestation sur les vitraux du fait de la très forte augmentation du prix du verre. Un coût supplémentaire de 4 270.60 € est à prévoir (49 527.60 € HT contre 45 257.00 € HT initialement). L'association Rénov'Eglise propose de prendre en charge ce surcoût (en plus de sa participation à 20% du montant HT des travaux sur les vitraux et les grilles). L'artisan verrier est de plus soumis désormais à la TVA, impliquant un surcoût de taxe de 3 448.15 € (5.5% et 20% selon le type de travaux). La commune avancera cette somme qui sera incluse dans la demande de remboursement « Fonds de compensation de la TVA » en N+1. Pour ce qui est de la maçonnerie, les travaux sur les joints commencés il y a quelques semaines se poursuivent.

EMPLACEMENT D'UN CAMION DE PIZZAS

M. Olivier GODQUIN a sollicité depuis quelques semaines un emplacement pour son commerce ambulancier, le jeudi de 18h à 21h. Il demande s'il est possible de bénéficier de la gratuité de cet emplacement. Le conseil municipal rappelle qu'une délibération du 20 avril 2023 prévoit que ces ventes de type « restauration » sont soumises à un tarif de 25€ pour un mois, à raison d'une fois par semaine, l'électricité étant fournie gratuitement.

ECOLE

M. Davy PACQUES rapporte la demande de l'école qui souhaiterait accéder à la bibliothèque en dehors de ses horaires de présence. Le conseil municipal ne voit pas d'inconvénient à cette idée : les enfants et leurs enseignants pourront se rendre à la bibliothèque aux horaires de présence du secrétaire de mairie.

M. PACQUES énumère les travaux demandés à la Communauté d'agglomération lors dernier conseil d'école ; il signale que la vitrification de la rambarde et des escaliers a été effectuée. Le problème des travaux non réalisés est de nouveau évoqué : les infiltrations dans les toilettes provenant de la dalle du toit et la moisissure qu'elles entraînent, le lino de la mezzanine à changer... Le cas du projet d'aménagement de toilettes dans le bâtiment de gauche qui date de plusieurs années et qui n'a jamais abouti est également rappelé.

Le conseil municipal échange sur les interventions des agents de la CABS laissant parfois à désirer, sur les délais de réalisation, sur le fait que les employés d'Arrest ne peuvent plus intervenir sur la chaudière, ainsi que sur les sommes versées par la commune à l'organisme intercommunal, comparativement aux faibles investissements réalisés. Afin de tenter de faire avancer les choses, notamment pour ce qui est de l'humidité des toilettes, M. le Maire demandera une audience à M. le Président de la CABS pour lui exposer la situation.

M. le Maire signale qu'un organisme est passé cette semaine pour faire un bilan énergétique des bâtiments.

Dans l'immédiat, la commune décide d'intervenir pendant les vacances sur la mezzanine. Un miroir sera également installé à l'entrée de la maternelle.

M. Gaylord DEBURE revient sur la fermeture de classe et explique que les effectifs vont continuer de baisser, risquant de voir se reproduire ce cas de figure dans très peu de temps. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de penser dès cette année à travailler sur une fusion de l'école avec une commune voisine. Les conseillers municipaux échangent sur le sujet et approuvent ce point de vue. Mme la directrice d'école sera incluse dans cette réflexion.

QUESTIONS D'INITIATIVES

M. Serge FLET demande où en est le projet de renouvellement de l'éclairage de la salle des fêtes. L'entreprise recommandée par la FDE n'a jamais donné suite aux sollicitations de la commune. M. Stéphane PETIT et d'autres entreprises du secteur pourraient être contactés. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG signale que plusieurs néons ne fonctionnent plus.

M. FLET évoque le ralentisseur de la rue de Catigny. M. le Maire répond qu'il va être scellé par les employés communaux.

M. FLET demande si la date de branchement de l'antenne téléphonique rue de Nibas est fixée. La commune n'a pas été informée.

M. Sylvain OSERET signale des affaissements d'avaloirs rue Basse Boulogne. M. Christophe BOULET explique avoir vu récemment sur les lieux le cabinet V3D, entre autres. M. Gaylord DEBURE parle du plateau surélevé de la place qui est déjà très abimé. Le cas des leds bleues hs est également évoqué. Un courrier accompagné de photos et reprenant ces remarques sera envoyé à la CABS, maître d'œuvre

des travaux du centre bourg il y a 3 ans. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG rappelle que la demande de M. Jean-François ALIAMET n'a jamais été traitée et pourrait être incorporée aux réclamations. M. Gaylord DEBURE regrette que le revêtement des trottoirs près de la boucherie soit détérioré par des de l'huile de scooteurs ; ne faudrait-il pas interdire ces engins de stationner sur la place ou verbaliser ces dégradations ? M. le Maire retournera voir ces administrés. Il est une nouvelle fois signalé les véhicules qui se garent sur les zones en béton désactivé servant à la giration.

Mme Amandine FORESTIER signale que les instituteurs n'ont pas été invités aux cérémonies du 14 juillet. Il lui est répondu qu'en effet, en cette période de vacances d'été, les enseignants ne reçoivent pas d'invitation, de mémoire comme chaque année.

Mme Hélène HENOCQUE demande où en est le projet de la cuisine de la salle des fêtes. M. le Maire répond disposer de devis, notamment pour le four.

Mme HENOCQUE évoque le manque de propreté des rues, bien qu'elle soit consciente de la difficulté de la tâche. M. Gaylord DEBURE explique que les employés ne sont que deux pour un immense territoire, et qu'un renfort ponctuel pourrait être une solution. Il est précisé que pendant des années, la commune a disposé d'un contrat à mi-temps (CES-CEC...) pour renforcer l'équipe technique.

M. Sylvain OSERET constate que les derniers flyers ont été distribués par les employés ; il pense que les conseillers peuvent continuer à distribuer ces différents documents et magazines pour soulager les agents communaux et leur dégager du temps.

Mme Hélène HENOCQUE demande une nouvelle fois si un bilan de mi-mandat peut être réalisé par la majorité.

Bilan sur les demandes de subventions : pour les joints de la mairie, l'Etat n'a pas encore répondu (30% de subvention DETR attendus). Le Département a accordé les 40% d'aide (12 320 €). Pour le city stade, la commission du Département ne se réunira que fin septembre. Pas de nouvelle de la date de la commission régionale.

La séance est close à 19h40.

Le secrétaire de séance,
Gaylord DEBURE

Le Maire,
Armel BOUCHARD

